



Formulaire de demande d'autorisation  
Activité d'initiation

<b>Présentation de l'activité d'initiation :</b>
Cliquez ici pour taper du texte.
<b>Nom de la personne responsable :</b>
Cliquez ici pour taper du texte.
<b>Titre de la personne responsable :</b>
Cliquez ici pour taper du texte.
<b>Nom du programme, du groupe, de l'équipe, du club ou de l'organisme auquel l'activité est reliée :</b>
Cliquez ici pour taper du texte.
<b>Date de l'activité d'initiation:</b>
Cliquez ici pour taper du texte.
<b>Objectif visé par l'activité d'initiation :</b>
Cliquez ici pour taper du texte.
<b>Description de l'activité :</b>
Cliquez ici pour taper du texte.
<b>Nombre d'étudiants attendus :</b>
Cliquez ici pour taper du texte.
<b>Noms et titres des personnes présentes en supervision :</b>
Cliquez ici pour taper du texte.
<b>Lieux où se dérouleront les activités :</b>
Cliquez ici pour taper du texte.

En signant ce document, le responsable de l'activité ainsi que le coordonnateur du département concerné ou encore le responsable de l'activité parascolaire affirme avoir lu et compris les clauses énumérées au verso de ce document.



# Collège de Maisonneuve

## Les critères :

- Tout projet d'initiation doit d'abord être rédigé dans le formulaire « Présentation de l'activité d'initiation » qui précise le contenu détaillé de chacune des activités prévues.
- Le document doit être présenté au coordonnateur du département concerné ou encore au responsable de l'activité parascolaire, puis autorisé et signé par cette personne.
- Le formulaire dûment complété doit être présenté au Directeur des Services aux étudiants et à la communauté, autorisé et signé par celui-ci et ce, au moins 5 jours ouvrables avant la tenue de l'activité d'initiation.

## Les règles :

- Seules les personnes ayant obtenu de la Direction des Services aux étudiants et à la communauté, suite au dépôt du formulaire dûment rempli, l'accord d'organiser une activité d'initiation sont autorisées à le faire.
- Les activités d'initiation doivent toujours se tenir dans le respect et la dignité des personnes, et elles ne doivent en aucun cas comporter des scènes de violence physique ou morale.
- Le déroulement de l'activité d'initiation doit être conforme au projet autorisé par la direction des Services aux étudiants et à la communauté.
- Une personne responsable du programme (professeur) ou de l'activité parascolaire (animateur), doit superviser cette activité.
- L'activité ne doit pas endommager les lieux ou le matériel du Collège.

---

**Signature du responsable**

---

**Date**

---

**Signature du responsable de l'activité d'initiation**

---

**Date**

---

**Signature de la Direction des SAEC**

---

**Date**

**Note : Si l'autorisation de l'activité est accordée, le responsable doit s'assurer que les demandes en locaux, sécurité et ménage soient faites pour l'événement.**

